

2023 PP 10 Modification de contrat n° 2 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité à Paris 4ème – Lot 1

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2018 PP 16 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération et les modalités des travaux pour l'opération de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité à Paris 4ème – Lot 1 – Installations de chantier, façades ;

Vu la délibération n° 2019 PP 30, des 11, 12, 13 et 14 juin 2019, par laquelle le Conseil de Paris autorise le Préfet de police à signer le marché de travaux pour l'opération de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité à Paris 4ème – Lot 1 – Installations de chantier, façades;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation le projet de modification de contrat n° 2 au marché n° 20190000020801 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 16 février 2023, à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1: Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n° 2 au marché de travaux pour la restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité à Paris 4ème – Lot 1 – Installations de chantier, façades.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la préfecture de Police, exercices 2023 et suivants, à la section investissement.